



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 16

Date de convocation : 23/05/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. DUPLA, TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS), M. DUCASSE.

Etaient absentes non excusé : Mme CHAPUIS, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE Eric a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Tableau des effectifs – Adjoint technique contractuel à plein temps

Il est proposé à notre assemblée de créer un poste d'adjoint technique à temps plein à 35 h semaine contractuel pour maintenir le bon fonctionnement du service EASA auprès notamment du groupe scolaire et de l'ALSH. Il est toutefois précisé que des démarches seront effectuées auprès de pôle emploi pour bénéficier d'un dispositif PEC.

Il est précisé que l'information / communication a été effectuée auprès du CT de la collectivité.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 06/06/2018

Reçu en préfecture le 06/06/2018



ID : 040-214003139-20180530-2018_C5-DE

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein à 35 h semaine contractuel pour maintenir le bon fonctionnement du service EASA auprès notamment du groupe scolaire et de l'ALSH. Il est toutefois précisé que des démarches seront effectuées auprès de pôle emploi pour bénéficier d'un dispositif PEC.

Il est précisé que l'information / communication a été effectuée auprès du CT de la collectivité.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.